# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation de l'Institut national de la transfusion sanguine

Question écrite n° 7339

### Texte de la question

M. Jean-Carles Grelier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le devenir de l'Institut national de la transfusion sanguine (INTS). En effet, suite à un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) préconisant sa dissolution, le ministère de la santé a prolongé l'Institut pour seulement 18 mois. Par ailleurs, un préfigurateur va être nommé ce qui fait craindre au personnel une disparition programmée de l'INTS. Cet établissement assure depuis 25 ans, les missions d'une instance fédératrice en matière de « référence, expertise, recherche et formation », en vue de contribuer à l'amélioration continue de la sécurité transfusionnelle, à la prévention des risques et à l'adaptation de l'activité transfusionnelle aux évolutions techniques et scientifiques. Compte tenu de son histoire et de l'importance de ses missions, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur ce dossier.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de ses missions, l'inspection générale des affaires sociales a constaté qu'au-delà de la qualité du travail de chacun de ses départements, en tant que structure, l'institut national de la transfusion sanguine (INTS) rencontrait d'importantes difficultés en termes de gouvernance, de pilotage budgétaire et financier et d'insertion dans le champ institutionnel de la transfusion sanguine. Par ailleurs, il est apparu que la France ne disposait pas d'une instance d'expertise sur la sécurité des produits issus du corps humain, à l'instar du modèle anglais de l'advisory commitee on the safety of blood, tissues and organs (SaBTO) ; un tel comité devant opérer sous la responsabilité du ministre chargé de la santé et conseiller, en toute indépendance, les pouvoirs publics sur les méthodes les plus appropriées pour assurer la sécurité du sang, des cellules, des tissus et des organes pour la transfusion et la transplantation. Compte-tenu des enjeux sanitaires, afin de répondre aux nouveaux besoins de la transfusion sanguine et de répondre aux associations de patients et de donneurs, la création d'une telle instance d'expertise est aujourd'hui nécessaire. L'évolution de l'INTS doit répondre à deux objectifs prioritaires : renforcer la sécurité transfusionnelle et renforcer la filière sang. Afin que cette évolution soit menée dans de bonnes conditions, le GIP INTS a été prolongé jusqu'au 30 juin 2019. Par ailleurs, le Premier Ministre a décidé que soit établie une proposition opérationnelle de plan de transformation de l'INTS. L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) a été saisie sur le devenir des activités de recherche et de formation exercées par l'INTS et son rapport est en cours de finalisation. Enfin, le Premier Ministre a décidé le transfert de la gestion de la filière du sang rare, sans délai, à l'Etablissement français du sang. Un administrateur provisoire du GIP INTS en charge de sa transformation vient d'être recruté et sa nomination a été validée au conseil d'administration de l'INTS du 22 juin 2018. Ces travaux sont par ailleurs suivis dans le cadre d'instances associant les administrations concernées ainsi que les représentants des associations de donneurs et de patients. Les représentants du personnel sont également associés. Les inquiétudes du personnel de l'établissement sont légitimes et il est indispensable que le personnel soit clairement informé de l'évolution du projet. C'est pourquoi, depuis plus d'un an, les membres du conseil d'administration de l'INTS, auquel les représentants du personnel participent, ont été informés à chaque séance des réflexions sur l'évolution de l'établissement. Il est important que le dialogue social soit renforcé pendant les

prochains mois.

## Données clés

**Auteur :** M. Jean-Carles Grelier
**Circonscription :** Sarthe (5e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 7339
**Rubrique :** Sang et organes humains
**Ministère interrogé :** Solidarités et santé
**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 10 avril 2018, page 2955
**Réponse publiée au JO le :** 31 juillet 2018, page 6949